



LES LENDEMAINS DU CONSEIL

VOLUME 13, NUMÉRO 2

Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 3 septembre 2013.
Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

- Le Conseil a mandaté le comité de sélection du personnel cadre et hors cadre afin qu'il entreprenne les démarches en vue de pourvoir au poste de directeur ou de directrice du Service des ressources informatiques, compte tenu de l'annonce du départ à la retraite de l'actuel directeur, M. Michel Gauthier, en décembre prochain.
- Le Conseil a adopté la liste des mandats qui seront confiés aux comités de travail suivants, pour l'année 2013-2014 :
 - » Comité de la mission éducative et des ressources humaines;
 - » Comité de soutien à la mission;
 - » Comité de vérification.
- Le Conseil a adopté la nouvelle carte électorale qui sera utilisée lors de l'élection générale du 2 novembre 2014. Cette nouvelle carte divise le territoire de la CSP en onze circonscriptions, plutôt que 25 pour la division actuelle.
- Le Conseil a résolu d'établir le régime d'emprunts à long terme de la Commission scolaire pour 2013-2014, tel qu'approuvé par le ministère

de l'Éducation, du Loisir et du Sport, afin de financer les dépenses d'investissement.

- Le Conseil a formé trois comités de consultation pour chacune des villes suivantes :
 - » Boucherville;
 - » Contrecoeur;
 - » Saint-Basile-le-Grand.

Chacun de ces comités a pour mandat d'analyser le plan de répartition actuel de la ville concernée, de déterminer si le statu quo doit être maintenu ou s'il y a lieu de revoir le plan de répartition et, si tel est le cas, de recommander au Conseil un projet de plan de répartition à soumettre à la consultation des conseils d'établissement de la ou des écoles primaires de la ville concernée.

Ces comités feront rapport à ce sujet au Conseil à la fin septembre. Le Conseil déterminera alors s'il procédera ou non à la révision de chacun de ces plans et il enverra en consultation des projets de plans de répartition, lors de sa séance ordinaire du 1er octobre.

Cet exercice de révision est rendu nécessaire pour les raisons suivantes :

- » Boucherville : le volume important de transferts d'élèves ayant eu lieu depuis la mise en application du plan de répartition actuel en 2007;
- » Contrecoeur : la construction d'une nouvelle école primaire;
- » Saint-Basile-le-Grand : l'agrandissement de l'école primaire de la Mosaïque.

Le résultat de ces consultations sera soumis au Conseil à la fin novembre. Les comités pourront aussi recommander au Conseil, s'il y a lieu, l'adoption de mesures particulières en lien avec la mise en place d'un nouveau plan de répartition. Le Conseil procédera à l'adoption du ou des nouveaux plans de répartition lors de sa séance ordinaire du 3 décembre.

Si de nouveaux plans de répartition sont adoptés, ils seront en vigueur pour l'année scolaire 2014-2015.